

# LÉCHELLE

## INFORMATIONS MUNICIPALES 2018 N°4

### LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69 Fax : 01 64 00 86 39

Mail : [mairie.lechelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.lechelle@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.lechelle77.fr](http://www.lechelle77.fr)

Facebook : [Léchelle77](https://www.facebook.com/Léchelle77)



## RICHEBOURG

L'abri bus scolaire a été aménagé et sécurisé.



Les travaux d'aménagement du rond-point de Sourdun génèrent une augmentation de la circulation routière et donc un danger supplémentaire ; le Maire a alerté les services de l'Etat (récemment l'Agence Routière Départementale ARD a installé des panneaux sur la D78).



## PLESSIS PIGY

La toiture de l'abri bus a été changée.

## L'ÉCOLE

133 écoliers sur le RPI dont 46 à Léchelle (2classes).

Cet été, la classe de Mr Vo Ha a été repeinte.

## LE 14 JUILLET

Merci aux Léchellois et Léchelloises qui sont venus cette année, peu nombreux, profiter des animations. Merci à Françoise, Sylvie, Ingrid et Léa pour leur aide précieuse.

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Tous les «céder le passage», les «stop», les «passages piétons», les «zébra» ont été retracés par l'ESAT du Provinois (établissement spécialisé d'aide par le travail). Ce travail a été difficile rue de la gare et à Richebourg en raison de la circulation, de la vitesse, des incivilités et du non-respect du code de la route.



## LES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES

Merci de vérifier que vos plantations n'empiètent pas sur le domaine public.

Selon la législation en vigueur, la municipalité peut vous contraindre à respecter la loi sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires.

Sachez que les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public

La mairie réfléchit à la mise en place d'une procédure pour remédier aux problèmes générés par les débordements de végétation sur le domaine public.

## SOIRÉE DANSANTE

Le 17 novembre 2018 à partir de 19h30 soirée dansante au foyer rural.

Repas : Tartiflette

Tarifs : Adultes : 17€

Enfants de 6 à 10 ans : 8 €

Gratuit pour les enfants jusqu'à 5 ans

Réservation et paiement à l'inscription au 01 64 00 85 71 **avant le 31 octobre 2018.**

## LE BRUIT

Aucun bruit n'est autorisé en dehors des horaires indiqués ci-dessous  
**de 7 h à 20 h du lundi au vendredi**

**les samedis**  
**de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30**

**les dimanches et jours fériés**  
**de 10 h à 12 h**

## LA SNCF

La SNCF a réalisé une tranchée et un mur de terre pour empêcher l'accès à son terrain situé à l'angle de la route de Villegruis et de la rue du stade.



## LÉCHELLE PROPRE

Une matinée citoyenne aura lieu le 14 octobre 2018.

Rendez-vous à 9h devant le foyer rural. Sacs et gants vous seront fournis.

Un rafraîchissement sera servi après la collecte.

Venez nombreux.

## LA REMORQUE DE LA COMMUNE

La municipalité propose toujours le prêt de la remorque pour évacuer vos déchets verts.

Mode opératoire : vous appelez Mme Martine LEGRAND au 06 41 22 33 90 pour effectuer la demande, la remorque est amenée près de chez vous, VOUS LA REMPLISSEZ puis les employés communaux reviennent la chercher. Ce service a beaucoup de succès ; n'attendez pas le dernier moment pour la réservation.

## LES SENTES

Des panneaux indicateurs ont été posés.



## LE 11 NOVEMBRE

En raison d'animations prévues à Provins pour célébrer les 100 ans de la fin de la première guerre mondiale, la municipalité de Léchelle a décidé de commémorer l'armistice de la grande guerre, le 10 novembre 2018.

Rendez-vous à 11h devant le monument aux morts.

## LIVRE-SERVICE



La Municipalité a le plaisir de proposer aux habitants un nouveau service qui est disponible dans l'abri bus situé rue de la Traconne.

### Le principe est simple :

-Vous avez des livres qui traînent sur vos étagères ? Offrez-les !

-Vous avez envie de découvrir de nouveaux livres ? Servez-vous !

Les lecteurs choisissent un ouvrage et reposent un des leurs à la place, ou pas !

La dépose et le retrait des livres est en total libre-service.

**N'oubliez pas que les livres sont mis à la vue de tous, adultes et enfants, n'y déposez pas des ouvrages réservés à un public averti !**

Merci de respecter ce lieu

## ÉTAT CIVIL

Pour que la mairie, via les conseillers municipaux, distribue un document annonçant un décès, il faut que vous contactiez la secrétaire ou un membre du conseil.



### Naissance

**Ania BELDEAN**

33 rue de la Tour  
le 30 juillet 2018



### Mariage

**Valérie MOUILLARD**

et

**Frédéric LUIS**

7 rue de la Mairie  
le 4 août 2018



### P.A.C.S.

**Samantha TORTEL**

et

**Alexis ROCHAT**

3 rue de la mairie  
le 5 juillet 2018



### Décès

**Charles VALETTE**

7 rue des Quatre vents Richebourg  
le 19 juillet 2018

## PONTS BARRIÈRES ET PORTES

Plusieurs ponts, plusieurs barrières et les portes du cimetière sont ou vont être repeints.

## BROCANTE

Pour la 3<sup>ème</sup> édition de notre brocante de septembre qui a eu lieu le 16, nous avons accueilli plus de 60 exposants sous un beau soleil et les visiteurs furent nombreux.

Notez dès maintenant les 2 brocantes de 2019 : 16/06/2019 et 15/09/2019.

## A.F.L.



Le football vous intéresse ?

Depuis le 10 novembre 2009, une association de football s'est créée.

Toutes personnes intéressées de 13 à 93 ans sont les bienvenues.

Pour s'inscrire présentez-vous, le dimanche au stade « René PETITPAS » de Léchelle de 10h à 12h. L'association sera ravie de vous accueillir.

Cotisation annuelle :

- Pour les moins de 18 ans 15€
- 18 ans et plus 25 €

Pour nous joindre appelez Mme LECLERC au 06 79 13 75 75.

L'association AFL a tenu la restauration sur les brocantes du 17 juin et du 16 septembre 2018. Elles ont remporté un vif succès auprès des habitants de Léchelle ainsi que des exposants. Merci à tous.

Merci d'avoir participé à notre tombola proposée lors de la brocante du 16 septembre. Notre tournoi de foot annuel prévu, cette année, le 8 septembre a été annulé, le terrain étant rendu impraticable à la suite de dégradations (véhicules motorisés prenant le terrain pour un circuit) et à la sécheresse.

Pour votre information le terrain est entretenu par nos soins, sauf la tonte effectuée par les agents communaux.

Le président de l'AFL

## LES FRELONS ASIATIQUES

Rappel. La Communauté de Communes du Provinois a mis en place une équipe compétente pour détruire les frelons asiatiques. Vous devez obligatoirement vous adresser à la mairie pour demander une intervention

### CONSEILS POUR LUTTER CONTRE CERTAINS INSECTES NUISIBLES

#### 1) LE MOUSTIQUE TIGRE



Depuis plusieurs années, le moustique tigre accélère sa propagation en France. Il convient donc de prendre des mesures à la fois pour limiter sa propagation, mais aussi pour s'en protéger.

Le moustique tigre apprécie particulièrement les environnements humains, urbains et péri-urbains. Il pond ses œufs dans les eaux stagnantes. Il convient donc d'éliminer ces eaux ou au moins de les renouveler régulièrement :

- A l'intérieur des habitations, il faut être particulièrement vigilant aux vases et coupelles sous les pots de fleurs ou de plantes.
- A l'extérieur, les seaux, les bidons, les poubelles à ciel ouvert doivent être vidés, les gouttières bouchées et les bâches doivent être surveillées, les dépôts sauvages de déchets doivent être éliminés.

#### 2) LE FRELON ASIATIQUE



Le frelon asiatique tue les abeilles ouvrières des ruches pour nourrir ses larves. Pour éviter la destruction de nos précieuses ruches et donc éviter tout risque pour la santé publique, il est important de bien le reconnaître et de faire intervenir des professionnels compétents.

#### 3) LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE



Cette chenille se développe dans les pins et éventuellement dans les cèdres et certains chênes qu'elle décime peu à peu en dévorant les aiguilles ou feuilles. Les chenilles se déplacent en procession, elles sont **urticantes et irritantes** pour l'homme et les animaux.

La mésange bleue peut en détruire car elle s'en nourrit, favorisez donc sa présence.

Vous pouvez aussi supprimer, l'hiver, les nids en formation avec un échenilloir puis brûler ces nids ; mieux encore, faites appel à un professionnel spécialisé.

## LES FEUX

**TOUS LES FEUX SONT INTERDITS.** Il existe néanmoins une réglementation spécifique dans la commune pour les feux de végétaux.

Pour des motifs de sécurité et de tranquillité publique, nous rappelons que les feux de jardin sont réglementés. Nous rappelons également que les émissions de fumées, par leur importance et leur durée sont de nature à porter atteinte à la tranquillité publique.

Dans les zones d'habitations, le brûlage des déchets végétaux est interdit les jours ouvrables au-delà de 17 heures 30 et **toute la journée les dimanches et jours fériés.** Ces feux sont totalement interdits durant la période estivale **soit du 15 juin au 15 septembre inclus.**

Dans les zones d'habitations, il est interdit d'allumer des feux à moins de 10 mètres des habitations voisines et à moins de 10 mètres de la voie publique.

## **MAIRIE DE LÉCHELLE**

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JUIN 2018

**présents :** MM. Mmes PAGET G-J, LEMOT É, LEGRAND M, BONNIVARD A, MIRVAUX M-C, MICHEL H, BONNY EBOUMBOU B, BROUCK G, DAMANDE J-C, GUILLIER J.  
**absents excusés :** MM. Mmes VERRIER D, ANDRIEU J-L, KALUZNY S, MICHEL B, EL GHAZI B.  
**Secrétaire de séance** M Jean-Claude DAMANDE

#### **Délibérations**

- **MODIFICATION** des statuts de la communauté de communes du Provinois :  
Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence « EAU » dans sa totalité à la communauté de communes du Provinois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
  
- **AUTORISATION** de signer la convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur la maintenance d'éclairage public sur le territoire des adhérents du SDESM.
  
- **FIXATION** des tarifs périscolaires.  
Les tarifs ci-dessous seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

<b>Cantine :</b>	<b>4.20 € le repas</b>	<b>Étude forfait 1 : 2.75 €</b>
<b>PAI :</b>	<b>1.50 € l'accueil du repas</b>	<b>Étude forfait 2 : 3.30 €</b>
<b>Garderie :</b>	<b>2.20 € l'heure</b>	
  
- **DÉCISION MODIFICATIVE 1** vote de virement de crédits sur le budget de l'eau & assainissement pour régulariser les amortissements 2018.
  
- **AVIS FAVORABLE** sur le rapport annuel 2017 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable.

#### **Informations :**

- ✓ Projet de rapprochement du syndicat TRANSPREAUVINOIS et du syndicat du NORD EST SEINE-ET-MARNE (SNE).
- ✓ Projet de fusion entre la communauté de communes du Provinois et la communauté de communes des deux Morin (118 communes).
- ✓ Pour permettre à la population d'assister à la commémoration du centenaire du 11 novembre à Provins, la cérémonie à Léchelle sera avancée au samedi 10 novembre 2018 à 11h.
- ✓ L'aire de jeux de Léchelle subit régulièrement des dégradations. Il est rappelé que les jeux pour les enfants leur sont réservés, ils répondent aux normes de sécurité et sont en permanence inspectés et entretenus. Les enfants sont placés sous l'entière responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs. Les tranches d'âges indiquées sur les structures de jeux doivent être respectées.
- ✓ Compte-rendu de la CLI (Commission Locale d'information) de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine : Une visite décennale des installations est prévue l'an prochain. Un exercice d'urgence nucléaire est programmé pour novembre 2018. Le périmètre de protection va être agrandi.
- ✓ 85 exposants à la brocante de Léchelle le dimanche 17 juin 2018.
- ✓ Une demande va être faite auprès du chargé d'instruction de la police de l'eau et des rivières afin d'être autorisés à reprofiler le rû de Pigy.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle  
pour être affiché le 21 juin 2018 à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884  
A Léchelle, le 21 juin 2018

**Le Maire,**

## **MAIRIE DE LÉCHELLE**

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2018

**présents :** MM. Mmes PAGET G-J, LEMOT É, LEGRAND M, BONNIVARD A, MIRVAUX M-C, MICHEL H, BONNY EBOUMBOU B, VERRIER D, BROUCK G, KALUZNY S, MICHEL B, GUILLIER J.  
**absents excusés :** MM. Mmes ANDRIEU J-L, DAMANDE J-C, EL GHAZI B.  
**Secrétaire de séance** M Jérôme GUILLIER

#### **Délibérations**

- **APPROBATION** de signer la convention de repas de cantine avec l'entreprise les Petits Gastronomes.
- **APPROBATION** du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLET) du 5 juillet 2018 et la révision de l'attribution de compensation 2018 pour la commune de Léchelle d'un montant de 16 457€.
- **DÉCISION MODIFICATIVE 1** vote de virement de crédits sur le budget communal pour régler les frais supplémentaires du contrat rural et des logiciels JVS informatique.
- **APPROBATION** d'instaurer du télétravail au sein de la collectivité.
- **DÉCISION MODIFICATIVE 2** vote de crédits supplémentaires sur le budget communal pour récupérer la TVA sur les honoraires du contrat rural.
- **AVIS NON FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale IOTA loi sur l'eau relative au périmètre d'épandage, dans le département de Seine et Marne, des boues et composts de boues de l'usine d'épuration Seine aval d'Achères (78). POUR : 0 (zéro) CONTRE : 9 (neuf) ABSTENTIONS : 3 (trois).
- **APPROBATION** de la convention constitutive de groupement de commandes pour la désignation d'un délégué à la protection des données.
- **AVIS FAVORABLE** à la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par la SCEA de Souy, en vue d'exploiter une installation d'élevage de poules pondeuses à Montceaux-les-Provins.

#### **Informations :**

- ✓ Projet de réaliser par les agents de la commune des dos d'âne pour sécuriser la rue de la Traconne.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle  
pour être affiché le 20 septembre 2018 à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884  
A Léchelle, le 20 septembre 2018

**Le Maire,**

Ouvert à tous Mercredi 3 octobre  
2018



Départ 14h sur le  
parking du  
foyer rural

Retour vers 17h

Venez découvrir le patrimoine  
naturel, civil et religieux de nos  
villages



## Une Rando clocher Autour de Léchelle

Avec la Pastorale du Tourisme et des Loisirs du  
diocèse de Meaux



*Randonnée de 6 à 7 km, suivie d'une visite  
commentée de l'église de Léchelle*



7 rue Notre Dame  
77334 Meaux Cedex